

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 11 avril 2023 à 20h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Madame Virginie Lupan, conseillère;	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	District 2
Madame Helen Morrison, conseillère;	District 3
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière

À 20 h 03, la mairesse déclare la séance ouverte.

7787-04-23

Adoption de l'ordre du jour tel qu'amendé

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER d'accepter l'ordre du jour tel qu'amendé, en ajoutant les points suivants : 5.15 – 5.16 – 10.5

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023
5. **Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Comptes payés et à payer (cette rubrique est retirée)
 - 5.2 Soutien financier Héritage plein air du Nord
 - 5.3 Soutien financier l'Amicale des Aînés
 - 5.4 Soutien aux athlètes sélectionnés pour la Finale provinciale des Jeux du Québec de Rivière-du-Loup – Hiver 2023 – discipline Taekwondo
 - 5.5 Résiliation de l'entente avec la cour municipale de Sainte-Adèle
 - 5.6 Soutien aux 26 maires du Québec qui souhaitent valoriser les milieux naturels et agricoles
 - 5.7 Adoption du projet de règlement 461-2023 sur la rémunération des élus
 - 5.8 Mandat à un procureur – 168 des Chênes / matricule : 5781868742
 - 5.9 Dépôt du projet modifiant le règlement 483-2023 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2023
 - 5.10 Chemin des Chevaux – confirmation des lots – résolution 7680-12-22
 - 5.11 Création de deux comités (voirie et sécurité incendie)
 - 5.12 Entente avec le Centre d'acquisitions gouvernemental (CAG)
 - 5.13 Liste des comités (cette rubrique est retirée)
 - 5.14 Avis de motion pour modifier le règlement 488-2020 sur la régie interne des séances du conseil
 - 5.15 Adoption des règlements selon la recommandation des directions de service

Séance ordinaire du 11 avril 2023

- 5.16 Publication des procès-verbaux des organismes HEPAN et ABVLAC (cette rubrique est reportée)
- 6. **Travaux publics et voirie**
 - 6.1 UMQ – campagne d’adhésion : sel de déglçage 2023-2024
 - 6.2 Chemins Filion-Fournel
- 7. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 7.1 Octroi de contrat à Radis Noir pour l’organisation de la fête nationale pour un montant de 12 000\$
 - 7.2 Demande de subvention à la Société nationale des Québécoises et des Québécois (SNQ) pour la fête nationale
 - 7.3 Soutien financier pour l’inscription d’enfants au camp de jour
 - 7.4 Demande pour garantir l’assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable
 - 7.5 Remerciements à monsieur le Maire Claude Charbonneau de Saint-Adolphe-d’Howard pour prêt d’équipements lors de notre journée de relâche
- 8. **Urbanisme**
 - 8.1 Compte-rendu du comité consultatif d’urbanisme (CCU)
 - 8.2 Adoption du projet de règlement 1011-2023 relatif à la démolition d’immeubles
 - 8.3 Demande de dérogation mineure – implantation d’un cercle de virage / projet de lotissement Les Clos Dominique
 - 8.4 Demande de dérogation mineure – projet de construction lot 1 921 521
 - 8.5 Demande de dérogation mineure – garage détaché au 24 chemin des Oliviers
 - 8.6 Avis de conformité Commission municipale du Québec – règlement 1001-38-2023
- 9. **Sécurité publique et incendie**
 - 9.1 Surveillance policière - demande à la SQ de faire de la patrouille sur nos routes pour le contrôle de la vitesse à Sainte-Anne-des-Lacs
 - 9.2 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) de changer la bretelle d’accès à l’autoroute 15 afin de sécuriser les lieux et de réduire le nombre d’accidents
- 10. **Environnement**
 - 10.1 Compte-rendu du comité consultatif de l’environnement (CCE)
 - 10.2 Déclaration de la Municipalité adhérant au programme VILLE AMIE DES MONARQUES DE LA FONDATION DAVID SUZUKI
 - 10.3 Cessation de contrat DEC ENVIRO – projet des jeux d’eau
 - 10.4 Nomination au sein du comité consultatif en environnement (CCE)
 - 10.5 Situation environnementale et épandage d’abrasifs
- 11. Divers
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 11 avril 2023

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

7788-04-23 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 13 mars 2023

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

5.1 Comptes payés et à payer (cette rubrique est retirée)

7789-04-23 5.2 Soutien financier – Héritage Plein Air du Nord

ATTENDU QUE l'organisme Héritage Plein Air du Nord est reconnu officiellement par la Municipalité;

ATTENDU la Politique de soutien aux organismes encadrant la démarche d'octroi de soutien financier;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà effectué un paiement de 5 995 \$ en janvier 2023 pour couvrir les frais d'assurances responsabilité;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

Que la Municipalité accorde une contribution financière de 18 695 \$ réparti en deux (2) versements égaux la semaine du 17 avril 2023 et la semaine du 26 juin 2023.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame Catherine Hamé Mulcair, mairesse exerce son droit de veto en vertu de l'article 142 paragraphe 3, reportant le sujet à la séance ordinaire suivante ou après avis d'une séance extraordinaire

Les crédits sont disponibles pour la dépense imputée au compte # 02 110 00970

7790-04-23 5.3 Soutien financier l'Amicale des aînés de Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU QUE l'organisme l'Amicale des aînés de Sainte-Anne-des-Lacs est reconnu officiellement par la Municipalité;

ATTENDU la Politique de soutien aux organismes encadrant la démarche d'octroi de soutien financier;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Que la Municipalité accorde une contribution financière de 600 \$ à l'organisme l'Amicale des Aînés de Sainte-Anne-des-Lacs

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits sont disponibles pour la dépense imputée au compte # 02 110 00970

7791-04-23 5.4 Soutien aux athlètes sélectionnés pour la Finale provinciale des Jeux du Québec de Rivière-du-Loup – Hiver 2023 - discipline Taekwondo

ATTENDU QU'il y a une résidente de Sainte-Anne-des-Lacs faisant partie des athlètes sélectionnés pour la Finale provinciale des Jeux du Québec de Rivière-du-Loup – discipline Taekwondo);

ATTENDU la demande d'aide financière pour les frais d'inscription pour l'événement qui s'est tenu du 3 au 7 mars 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite contribuer au développement des jeunes de la région.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'accorder une contribution financière de 145\$ pour couvrir les frais d'inscription

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits sont disponibles pour la dépense imputée au compte # 02 110 01970 (don bienfaisance)

7792-04-23 5.5 Résiliation de l'entente avec la cour municipale de Sainte-Adèle

ATTENDU l'approbation des ententes relatives à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle adoptée par décret du Gouvernement du Québec numéro 487-2014;

ATTENDU l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE les dossiers de nature pénale continueront d'être traités par la Cour municipale de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec prend en charge les dossiers et les achemine au Palais de Justice de Saint-Jérôme

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De résilier l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7793-04-23 5.6 Soutien aux 26 maires du Québec qui souhaitent valoriser les milieux naturels et agricoles

ATTENDU la publication dans La Presse du lundi 6 février 2023 du plaidoyer de 26 maires du Québec en faveur d'une valorisation des milieux naturels et agricoles;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec prône d'ailleurs l'importance de limiter la perte de milieux naturels et agricoles;

ATTENDU QUE le mode de financement actuel des municipalités et les moyens existants ne sont pas assez forts pour contrer la pression fiscale locale et limiter l'étalement urbain en vue de protéger adéquatement les milieux naturels et agricoles;

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs soutienne la position des 26 maires du Québec publiée dans La Presse du lundi 6 février : tant que la destruction des milieux naturels et des terres agricoles rapportera plus que leur protection, les municipalités seront toujours confrontées à des choix déchirants, au détriment de la qualité de vie

Séance ordinaire du 11 avril 2023

de nos citoyens et, surtout, des générations futures. Il est temps d'agir pour elles.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7794-04-23 5.7 **Adoption du projet de règlement 461-2023 sur la rémunération des élus**

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance du 13 mars 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement 461-2023 a été préalablement déposé lors de la séance du 13 mars 2023;

ATTENDU l'avis public publié en date du 20 mars 2023;

ATTENDU QUE la mairesse exercera son droit de vote en faveur de la résolution conformément à la loi

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Que le projet de règlement 461-2023 sur la rémunération des élus soit adopté

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller;
Madame Catherine Hamé Mulcair, mairesse

CONTRE :

Madame Virginie Lupan, conseillère;

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7795-04-23 5.8 **Mandat à un procureur – 168 des Chênes / matricule : 5781868742**

ATTENDU la réception d'un pourvoi en contrôle judiciaire et en jugement déclaratoire

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De mandater Me Stéphanie Provost à représenter la Municipalité dans ce dossier

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7796-04-23 5.9

Dépôt du projet modifiant le règlement 483-2023 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance du 13 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De déposer le projet de règlement 483-2023 modifiant les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2023

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7797-04-23 5.10

Chemin des Chevaux – confirmation des lots – résolutions 7680-12-22 et 7365-09-21

ATTENDU les résolutions numéros 7680-12-22 et 7365-09-21

ATTENDU le dépôt au cadastre des parties de lots faisant l'objet d'un échange entre la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et le propriétaire du matricule 5780 98 625 (madame Noëlla Laberge)

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'échange des lots 6 561 142 et 2 588 883 sans aucune garantie légale et au risque et péril des échangistes.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De procéder à l'échange des dits lots et de mandater Me Carole Forget afin de réaliser la présente;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

Séance ordinaire du 11 avril 2023

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits sont disponibles pour la dépense imputée au compte # 02 190 00411

7798-04-23 5.11 Création de deux comités (voirie et sécurité incendie)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite créer deux (2) comités soit voirie et sécurité incendie

ATTENDU la participation de deux (2) élus pour chacun des comités;

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'autoriser la création d'un comité voirie dont les membres seront monsieur Louis Dupuis, conseiller et monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE d'ajouter un troisième élu pour siéger sur ce comité, soit monsieur Sylvain Harvey, conseiller

ON PROCÈDE AU VOTE pour l'ajout de monsieur Sylvain Harvey, conseiller, au comité voirie

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ON PROCÈDE AU VOTE pour l'adoption de la résolution originale telle qu'amendée

POUR :

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

CONTRE :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Il est 20h55

La séance est ajournée

Il est 20h58

La séance est reprise

Séance ordinaire du 11 avril 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

7799-04-23

D'autoriser la création d'un comité sécurité incendie dont les membres seront monsieur Sylvain Harvey, conseiller et madame Catherine Hamé Mulcair, mairesse

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7800-04-23

5.12

Entente avec le Centre d'acquisitions gouvernemental (CAG)

ATTENDU QUE le centre d'acquisition gouvernemental fourni un service spécialisé dans la gestion et la disposition de biens excédentaires;

ATTENDU la Municipalité de joindre le service au moyen d'une entente

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De signer une entente de service pour la disposition de biens excédentaires par la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et le Centre d'acquisitions gouvernemental (CAG)

De nommer madame Anne Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière responsable de l'application de l'entente des activités opérationnelles et des ressources financières

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.13

Liste des comités (cette rubrique est retirée)

7801-04-23

5.14

Avis de motion pour modifier le règlement 488-2020 sur la régie interne des séances du conseil

Il est, par la présente, donné avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement pour réviser les règles de régie interne du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs qui ont été adoptés en vertu du règlement 488-2020

7802-04-23

5.15

Adoption des règlements selon la recommandation des directions de service

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

Que chaque projet de règlement présenté au conseil pour son adoption soit accompagné d'une recommandation du service concerné disant que le règlement a été analysé par la direction dudit service et que la direction du service en recommande l'étude par le conseil afin de statuer sur le règlement;

De mandater la direction générale pour la mise en place de ce processus en lien avec leurs procédures.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7803-04-23 5.16 **Publication des procès-verbaux des organismes HEPAN et ABVLAC (cette rubrique est reportée)**

6.0 **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

7804-04-23 6.1 **UMQ – campagne d'adhésion : sel de déglacage 2023-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement» adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au

Séance ordinaire du 11 avril 2023

30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits sont disponibles pour la dépense imputée au compte # 02 330 00629

7805-04-23 6.2

Chemins Filion - Fournel

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De mandater la firme EXP ingénieurs, afin de réviser le projet des chemins Filion - Fournel en fonction des nouvelles orientations

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

Séance ordinaire du 11 avril 2023

Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits sont disponibles pour la dépense imputée au compte # 23 040 00721 objet 252

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7806-04-23

7.1 Octroi de contrat à Radis Noir pour l'organisation de la fête nationale pour un montant de 12 000\$

ATTENDU QUE la fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de Sainte-Anne-des-Lacs souligne la fête nationale chaque année par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la fête nationale du Québec;

ATTENDU l'entente de partenariat intervenue au montant de 12 000 \$ entre la Municipalité et l'épicerie écolo Radis Noir relativement à l'organisation de la fête nationale;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'octroyer le contrat pour l'organisation de la fête nationale à l'épicerie écolo Radis Noir pour un montant de 12 000\$

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits sont disponibles pour la dépense imputée au compte # 02 701 70447

7807-04-23

7.2 Demande de subvention à la Société nationale des Québécoises et des Québécois (SNQ) pour la fête nationale

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Séance ordinaire du 11 avril 2023

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des Québécoises et des Québécois pour l'organisation des festivités de la fête nationale du Québec 2023.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7808-04-23 7.3 Soutien financier pour l'inscription d'enfants au camp de jour

ATTENDU QU'il existe une entente de tarification avec les CLSC pour les parents qui désirent inscrire leur enfant au camp de jour;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite aider certains enfants;

ATTENDU QU'un tiers (1/3) des coûts reliés à l'inscription d'un enfant au camp de jour, citoyen de la Municipalité sera défrayé par la Municipalité, un tiers sera à la charge des parents et un tiers à la charge du CLSC ou de l'organisme en faisant la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs entérine cette décision de soutenir pour un tiers (1/3) des coûts, l'inscription des enfants au camp de jour (selon certains critères à respecter) à l'exclusion des frais de sortie, pour un maximum de six (6) enfants et un maximum de 1 200 \$.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7809-04-23 7.4 Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

De demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution.

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5 **Remerciements à monsieur le Maire Claude Charbonneau de Saint-Adolphe-d'Howard pour prêt d'équipements lors de notre journée de relâche**

ATTENDU le prêt d'équipements par la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard à l'occasion de la journée de relâche du 28 février dernier

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De transmettre nos remerciements à la Municipalité pour leur contribution à la réussite de notre activité

8.0 **URBANISME**

8.1 **Compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Un compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

7810-04-23

8.2 **Adoption du projet de règlement 1011-2023 relatif à la démolition d'immeubles**

ATTENDU QU'un avis de motion, un dépôt et une adoption du projet de règlement ont été déposés lors de la séance du 13 février 2023;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 16 mars 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement 1011-2023 relatif à la démolition d'immeubles

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7811-04-23

8.3 **Demande de dérogation mineure – implantation d'un cercle de virage/projet de lotissement Les Clos Dominique**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure visant à ce qu'un chemin projeté se terminant en cul-de-sac dans un projet de lotissement n'atteigne pas une limite de lot;

ATTENDU que le requérant propose un cadastre « rue » reliant le cercle de virage à l'extrémité du projet devant être complété ultérieurement;

ATTENDU QU'il semble que la possibilité de réaliser ce cercle de virage conformément aux dispositions du règlement 1002 n'a pas été explorée;

ATTENDU la consultation publique lors des présentes;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommande au conseil de refuser cette dérogation;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De refuser la demande de dérogation mineure

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7812-04-23 8.4 Demande de dérogation mineure – projet de construction lot 1 921 521 / projet d’implantation d’une résidence unifamiliale

ATTENDU la demande de dérogation mineure qui vise à autoriser l’implantation d’une résidence unifamiliale dans une marge latérale inférieure;

ATTENDU la demande visant à autoriser l’implantation dont la marge latérale sera réduite à 6,86 mètres plutôt qu’au 7,6 mètres requis au règlement de zonage 1001;

ATTENDU QUE le requérant a tenté de valider si son projet pourrait être avancé par lotissement – il apparaissant impossible d’assurer la réalisation d’une modification cadastrale conforme permettant l’implantation du bâtiment proposé;

ATTENDU QUE ce projet a le moins d’impact au niveau de l’abattage d’arbres;

ATTENDU QUE l’impact visuel de la construction est minime puisqu’il n’y aura aucun garage en façade;

ATTENDU QUE ce projet permettrait une implantation harmonieuse dans la pente du terrain;

ATTENDU la consultation publique lors des présentes;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommande au conseil d’accepter cette dérogation;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D’accepter la demande de dérogation mineure

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7813-04-23 8.5 Demande de dérogation mineure – garage détaché au 24 chemin des Oliviers

ATTENDU la demande de dérogation mineure qui vise la construction d’un bâtiment accessoire détaché de type garage dans une ligne latérale droite moindre;

ATTENDU la demande visant à permettre la construction d’un garage détaché à 0,79 mètre d’une ligne de lot latérale à la place du 3 mètres requis au règlement de zonage 1001;

ATTENDU QUE le plan pourrait être révisé de manière à tendre vers la conformité;

ATTENDU QUE le projet formulé a un potentiel de générer des dommages ou des nuisances au lot voisin;

Séance ordinaire du 11 avril 2023

ATTENDU QUE d'autres avenues pourraient être envisagées afin d'amoinrir le caractère dérogatoire du projet;

ATTENDU la consultation publique lors des présentes;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommande au conseil de refuser cette dérogation;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De refuser la demande de dérogation mineure

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7814-04-23 8.6 **Avis de conformité Commission municipale du Québec – règlement 1001-38-2023**

ATTENDU le dépôt d'une demande conforme de révision au plan d'urbanisme à la Commission municipale du Québec relativement au règlement 1001-38-2023

ATTENDU la nécessité de recourir à un avocat au terme des règles de la Commission municipale du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De nommer Me Joanne Côté, avocate pour représenter la Municipalité

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

7815-04-23 9.1 **Surveillance policière – demande à la SQ de faire de la patrouille sur nos routes pour le contrôle de la vitesse à Sainte-Anne-des-Lacs**

ATTENDU la situation où la Municipalité observe plusieurs excès de vitesse à certains tronçons du réseau de son territoire;

ATTENDU l'absence de trottoir et d'infrastructures pour protéger les piétons

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

Séance ordinaire du 11 avril 2023

De demander à la SQ d'augmenter sa surveillance routière sur le territoire de la Municipalité;

De communiquer avec la direction générale afin d'identifier les tronçons problématiques

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7816-04-23 9.2 **Demande au ministère du Transport du Québec (MTQ) de changer la bretelle d'accès à l'autoroute 15 afin de sécuriser les lieux et de réduire le nombre d'accidents**

ATTENDU la circulation importante et le nombre croissant d'accidents à cette intersection;

ATTENDU la nécessité de renaturaliser dans un objectif de réduction sonore;

ATTENDU l'atteinte à la sécurité pour nos piétons

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De demander au MTQ de changer la bretelle d'accès à l'autoroute 15 afin de sécuriser les lieux et de réduire le nombre d'accidents

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 **ENVIRONNEMENT**

10.1 **Compte-rendu du comité consultatif de l'environnement (CCE)**

Un compte-rendu du comité consultatif de l'environnement est fait.

7817-04-23 10.2 **Déclaration de la Municipalité adhérant au programme VILLE AMIE DES MONARQUES DE LA FONDATION DAVID SUZUKI**

ATTENDU QUE la Municipalité s'est inscrite au programme « ville amie des monarques » de la fondation David Suzuki;

ATTENDU QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

Séance ordinaire du 11 avril 2023

ATTENDU QUE sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

ATTENDU QUE depuis 20 ans, sa population a diminué de 90% en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de science citoyenne;

ATTENDU QUE le jour de la terre aura lieu le 22 avril 2023 et que des efforts concrets de conservation de la biodiversité doivent être mis en place pour assurer un maintien des services écologiques rendus par l'ensemble des milieux naturels;

ATTENDU QUE les municipalités voisines de Morin-Heights, Piedmont, Prévost et Mille-Isles ont déjà adhéré au programme et que l'effort se doit d'être commun afin que ce genre de programme puisse avoir des résultats concrets;

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs s'engage officiellement à contribuer, conformément aux attendus des présentes, à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7818-04-23 10.3 Cessation de contrat de DEC ENVIRO – projet des jeux d'eau

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à la firme DEC ENVIRO par résolution du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022;

ATTENDU la résolution 7683-12-22 mettant fin au projet d'aménagement de jeux d'eau au parc Henri-Piette ainsi qu'au mandat de la firme de gestion de projets AECO;

ATTENDU QUE le projet de réaménagement du parc Henri-Piette est arrêté;

ATTENDU QUE le contrat octroyé à la firme DEC ENVIRO doit être résilié;

ATTENDU QUE des honoraires ont été engagés entre la date d'octroi de mandat à la firme DEC ENVIRO et la fin du contrat;

Séance ordinaire du 11 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De payer les frais de 2 581,19\$ à la firme DEC ENVIRO et de résilier le contrat en cours.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits sont disponibles pour la dépense imputée au compte # 02 701 50411

7819-04-23 10.4 Nomination au sein du comité consultatif en environnement (CCE)

ATTENDU la fin du mandat de monsieur Serge Pronovost et de madame Ginette Grenier;

ATTENDU QUE le CCE recommande la nomination de monsieur Michael Tinmouth au poste 4 ainsi que la nomination de madame Ginette Grenier au poste de présidente au poste 5, pour un mandat de deux (2) ans;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De nommer monsieur Michael Tinmouth au poste 4 et madame Ginette Grenier en tant que présidente au poste 5 pour un mandat de deux (2) ans

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7820-04-23 10.5 Situation environnementale près du 908 chemin Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU l'épandage excessif d'abrasif;

ATTENDU l'accumulation de gravier et de NACL en quantité considérable aux abords et au chemin sur 800 pieds de chemin à l'adresse citée en rubrique;

ATTENDU le ruissellement vers le lac Marois;

ATTENDU QUE tous les conseillers ont présenté une plateforme électorale basée sur la préservation de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE

Séance ordinaire du 11 avril 2023

Que la Municipalité s'engage à produire un plan avec des mesures concrètes pour la réduction des épandages d'abrasifs sur le territoire;

Que la situation près du 908 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs soit étudiée par le service de l'environnement de façon urgente, le rapport soit remis au conseil et que des actions soient entreprises pour éviter les conséquences néfastes

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No. 11

DIVERS

No. 12

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil

No. 13

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public pose ses questions au conseil municipal

Début : 21 h 52

Fin : 22 h 06

No. 14

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22 h 06

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.